Les 104 membres du Sénat sont nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Le Sénat a été conçu comme une institution dont les membres représenteraient les diverses régions du Canada et donneraient leur point de vue sur les projets de loi.

Les membres de la Chambre des communes sont élus pour un maximum de cinq ans à la majorité simple. La Chambre compte 295 députés, représentant autant de circonscriptions électorales. Tout citoyen canadien, homme ou femme, ayant dix-huit ans révolus a droit de vote à une élection fédérale.

Les gouvernements provinciaux

es structures des administrations provinciales sont sensiblement les mêmes que celles de l'administration fédérale. Toutefois, aucune province n'a de sénat. Un lieutenant-gouverneur (nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier

